



**SÉMINAIRE  
DE SHERBROOKE**

SECONDAIRE | PRIVÉ | COLLÉGIAL

195, Rue Marquette  
Sherbrooke (Québec) J1H 1L6

**POLITIQUE DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE**

Adoptée lors de la 413e séance du conseil d'administration le 19 avril 2022.

Le guide de l'ARC intitulé *Rédiger une politique institutionnelle de la recherche* ainsi que les politiques diffusées par plusieurs collègues ont été utilisées pour la rédaction de ce document.

L'usage du genre masculin inclut le genre féminin

## Table des matières

Préambule.....	3
1. Objectifs.....	3
2. Principes directeurs .....	3
3. Domaine d'application .....	4
4. Définitions.....	4
5. Création d'un environnement propice à la recherche .....	4
6. Diffusion des résultats de recherche .....	5
7. Éthique de la recherche .....	5
8. Partage des responsabilités .....	7
9. Évaluation de la politique.....	8
10. Date d'entrée en vigueur .....	8

## Préambule

Le Séminaire de Sherbrooke considère que la recherche et l'innovation sont des moteurs vitaux de l'éducation supérieure.

L'institution offre à ses étudiants un lien étroit avec la recherche québécoise, notamment à l'aide d'interactions fructueuses avec de grands centres de recherche sherbrookoïses, notamment avec l'Université de Sherbrooke.

La taille de l'institution conduit à des activités de recherche limitées, mais tout de même valorisées et présentes dans le temps.

La présente politique vise donc à souligner l'importance de la recherche pour le Séminaire de Sherbrooke.

## 1. Objectifs

La présente politique poursuit les objectifs suivants:

- Favoriser le développement de la recherche;
- Créer un environnement propice à la recherche;
- Fournir un cadre clair en matière de recherche.

## 2. Principes directeurs

Le Séminaire de Sherbrooke considère que la recherche contribue à la réalisation de sa mission, notamment lorsqu'elle permet de former directement des étudiants et de les exposer aux réalités de ce domaine.

Ainsi, le Séminaire de Sherbrooke croit que la recherche:

- s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui lui permet d'accroître son champ d'expertise et son rayonnement;
- participe à l'actualisation des enseignements;
- constitue une occasion pour son personnel de parfaire ses connaissances et de développer une expertise dans son secteur d'intérêt;
- offre aux étudiants une occasion valorisante de se dépasser et d'élargir leur formation;
- permet d'initier les étudiants à la recherche, contribue à leur motivation et à leur engagement ainsi qu'à leur orientation professionnelle;
- permet la création de partenariats bénéfiques;
- contribue à l'accroissement et au partage des connaissances.

### 3. Domaine d'application

La présente politique s'adresse à toute personne associée au domaine de la recherche au Séminaire de Sherbrooke.

### 4. Définitions

#### 4.1 Recherche

Démarche visant le développement et la production de connaissances et de compétences au moyen d'un travail structuré.

#### 4.2 Projet de recherche

Un projet de recherche consiste en une démarche dont le point de départ est une situation initiale inconnue, qui montre l'état des connaissances disponibles, expose des questions claires de recherche, se place dans un contexte théorique au sein d'un domaine artistique, scientifique ou technique pertinent, présente une approche méthodologique, expose un calendrier de réalisation et propose une stratégie de diffusion des résultats de recherche.

#### 4.3 Chercheur

Terme qui désigne toute personne engagée dans la conception ou la réalisation d'une activité de recherche.

### 5. Création d'un environnement propice à la recherche

Le Séminaire de Sherbrooke s'engage à offrir un environnement favorisant la recherche et les partenariats permettant au personnel et aux étudiants de participer ou d'être exposés à des projets de recherche. Ainsi, l'appui à des démarches de subvention, à la réalisation de projets ou de transferts de connaissance sera valorisé. De même, les partenariats avec divers milieux de recherche seront aussi valorisés par l'institution.

Ainsi le Séminaire de Sherbrooke considère la recherche dans ses activités en :

- favorisant le développement des compétences en recherche de son personnel. Dans ce cadre, l'institution se préoccupe de l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux chercheurs et veille à la formation et au perfectionnement de ces derniers en proposant des activités de formation et d'information;
- facilitant l'accès aux financements de la recherche (subvention, commandite, etc.);

- attribuant, lorsque c'est possible, des ressources (libérations, allocations, contraintes à l'horaire, accès à des congés, etc.);
- encourageant la constitution d'équipes, incluant les partenariats avec d'autres établissements;
- facilitant la participation d'étudiants à des projets de recherche;
- sensibilisant l'ensemble de son personnel à l'importance de la recherche.

## 6. Diffusion des résultats de recherche

Le Séminaire de Sherbrooke s'engage à faciliter et encourager la diffusion des résultats de recherche, sauf si des critères de confidentialité ou d'éléments de propriété intellectuelle présents dans le devis du projet de recherche ne l'empêchent.

## 7. Éthique de la recherche

La recherche vise à comprendre et améliorer le monde qui nous entoure. Elle doit toujours considérer les aspects moraux et éthiques dans son déploiement. Ainsi, le respect des personnes, la préoccupation pour le bien-être et la justice sont trois principes importants à considérer.

Ces principes doivent être présents de façon particulière lorsque la recherche nécessite la participation de sujets vivants, ou vulnérables, par exemple.

Quand le projet le justifie, les chercheurs doivent démontrer que toutes les précautions sont prises pour assurer la confidentialité et l'anonymat.

L'implication du vivant dans un projet de recherche, dès qu'un préjudice même mineur ou qu'une atteinte à son intégrité est possible, implique la mise en examen du protocole de recherche par un comité éthique partenaire au Séminaire de Sherbrooke.

Le Séminaire de Sherbrooke portera une attention particulière aux éléments essentiels suivants (sans ordre d'importance). Ces éléments de conduite responsable en recherche sont largement inspirés du rapport du comité d'experts sur l'intégrité en recherche du Conseil des académies canadiennes : *Honnêteté, responsabilité et confiance : promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*, auquel des éléments issus du « *European Code of Conduct for research integrity* » ou de la *Déclaration de Singapour sur l'intégrité en recherche* ainsi que des éléments de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* ont notamment été ajoutés.

- **Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir** Adopter une approche ouverte et digne de confiance en recherche et dans toutes les activités qui soutiennent, financent ou favorisent la recherche.
- **Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche** – À tous les niveaux, le Séminaire de Sherbrooke assume la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre, de maintenir et de respecter les politiques et des pratiques conçues pour assurer la reddition de comptes et le maintien de la confiance du public.
- **Veiller à posséder les connaissances et l'expertise nécessaire** – Les recherches doivent être menées conformément à une méthodologie rigoureuse et reconnue par les pairs. Entre autres, la démarche choisie devrait permettre d'éviter la négligence et l'inattention.
- **Examiner avec intégrité le travail d'autrui** – Le Séminaire de Sherbrooke encadre l'examen par des pairs d'une manière conforme aux plus hautes normes savantes, professionnelles et scientifiques d'équité et de confidentialité. De plus, l'évaluation du travail d'autrui doit se faire dans le respect de ces mêmes normes.
- **Éviter les conflits d'intérêts ou, lorsqu'ils sont inévitables, les aborder d'une manière éthique** – Éviter les conflits d'intérêts et apparences de conflit d'intérêt, sur les plans personnel et institutionnel. Toute situation inévitable de conflit d'intérêts réel ou apparent doit être reconnue, divulguée, examinée avec soin et gérée de manière à éviter toute perversion du processus de recherche.
- **Être transparent et honnête dans la demande et la gestion de fonds publics** – Les candidats doivent fournir l'information complète et exacte nécessaire à l'évaluation d'une demande de financement de façon transparente et véridique. Ils doivent notamment s'assurer que toutes les personnes mentionnées y ont consenti.
- **Faire un usage responsable des fonds de recherche et des ressources et rendre des comptes** – À tous les niveaux, le Séminaire de Sherbrooke veille à attribuer et à gérer de manière responsable les fonds alloués à la recherche, conformément à de solides principes comptables et financiers. Le Séminaire de Sherbrooke fait un usage efficace des ressources.
- **Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable et en temps voulu** – Les résultats doivent être publiés de manière transparente, juste et diligente.
- **Traiter les données avec toute rigueur voulue** – Assurer les plus hautes normes d'exactitude dans le choix, la collecte, l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation, le compte rendu, la publication et l'archivage des données et des résultats de la recherche. Les autorités appropriées devraient conserver un exemplaire des dossiers de recherche, conformément aux normes ou règlements applicables.

- **Reconnaître toutes les contributions à une recherche ainsi que leurs auteurs** – Toutes les contributions à une recherche et à ses résultats, y compris les contributions financières, ainsi que les auteurs de ces contributions, doivent être reconnues de manière équitable et exacte chaque fois que l'on fait état d'une recherche. La liste l'auteurs doit inclure tous ceux et seulement ceux qui remplissent la qualité d'auteur selon les disciplines; les autres devraient être remerciés (par exemple, les services techniques, les bailleurs de fonds out les commanditaires). De plus, les références ou permissions adéquates doivent être fournies lors de l'utilisation de travaux publiés ou non publiés, ce qui inclut les données, les méthodes, les résultats et les documents originaux.
- **Traiter avec équité et respect tout participant à la recherche et considérer les conséquences sur l'environnement** – Les participants doivent être traités avec justice, respect et bienveillance, en conformité avec les principes fondamentaux de l'éthique de la recherche. Le maintien de la confidentialité des données recueillies en constitue un élément essentiel. Les travaux de recherche doivent se faire dans le respect des normes de protection des animaux. Ils devraient aussi être menés en tenant compte de leurs conséquences sur l'environnement.
- **Préciser les responsabilités des partenaires en matière de conduite responsable en recherche** – Les partenaires doivent préciser leurs responsabilités respectives en amont des activités de recherche menées ou financées en partenariat de manière à favoriser une conduite responsable en recherche et décider du processus de gestion des allégations qui sera suivi, le cas échéant.
- **Promouvoir la conduite responsable en recherche et suivre l'évolution des pratiques exemplaires** – Les acteurs de la recherche doivent s'assurer de demeurer à jour en ce qui concerne les principes et les pratiques exemplaires en conduite responsable en recherche. Les chercheurs doivent notamment participer à la formation des générations futures de chercheurs, d'étudiants et du personnel de recherche, particulièrement des équipes de recherche sous leur supervision.

## 8. Partage des responsabilités

### 8.1 Collège

Le Séminaire de Sherbrooke, étant admissible à obtenir et gérer des fonds provenant d'organismes subventionnaires, se doit de se conformer aux protocoles d'entente qu'il a signés avec eux. Conséquemment, l'institution est responsable des activités de recherche réalisées en son nom ou en son sein.

Considérant cette responsabilité, le Séminaire de Sherbrooke se réserve le droit de refuser tout projet jugé incompatible avec ses règlements, ses politiques, ses priorités ou excédant sa capacité organisationnelle ou financière.

## 8.2 Conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve et modifie la présente politique.

## 8.3 Direction des études

La direction des services pédagogiques est responsable de l'application de la présente politique. Elle soutient et encadre les activités de recherche selon les ressources en place.

Le responsable de la recherche offre le soutien nécessaire au développement de la recherche. Il encadre et gère les activités qui y sont liées. Il veille à diffuser les politiques institutionnelles en matière de recherche.

## 8.4 Chercheur

Avant d'entreprendre formellement un projet de recherche, les chercheurs doivent obtenir une autorisation auprès du responsable de la recherche en fournissant les documents nécessaires à une évaluation éclairée du projet.

Le chercheur s'engage à se conformer aux politiques du Séminaire de Sherbrooke en matière de recherche ainsi qu'aux ententes contractées avec l'institution et avec les organismes subventionnaires.

Il informe le responsable de la recherche de l'avancement de ses travaux. Il respecte les échéances et les budgets établis. Il s'engage à diffuser les résultats de sa recherche auprès de la communauté du Séminaire de Sherbrooke.

# 9. Évaluation de la politique

Sur demande du conseil d'administration, de la direction des services pédagogiques ou, au plus, tous les dix ans, le Séminaire de Sherbrooke procède à la révision de la politique.

# 10. Date d'entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur le jour de sa sanction par le conseil d'administration